

DATE : 11/08/2025

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2025_18

TITRE : VIGILANCE ROUGE CANICULE – APPEL A LA PLUS GRANDE VIGILANCE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chirurgien-dentiste | <input type="checkbox"/> Audioprothésiste | <input type="checkbox"/> Podo-Orthésiste |
| <input type="checkbox"/> Ergothérapeute | <input type="checkbox"/> Autre professionnel de santé | <input type="checkbox"/> Sage-femme |
| <input type="checkbox"/> Manipulateur ERM | <input type="checkbox"/> Orthopédiste-Orthésiste | <input type="checkbox"/> Diététicien |
| <input type="checkbox"/> Médecin-autre spécialiste | <input type="checkbox"/> Pédicure-Podologue | <input type="checkbox"/> Pharmacien |
| <input type="checkbox"/> Infirmier | <input type="checkbox"/> Opticien-Lunetier | <input type="checkbox"/> Psychomotricien |
| <input type="checkbox"/> Masseur Kinésithérapeute | <input type="checkbox"/> Orthoptiste | <input type="checkbox"/> Orthoprothésiste |
| <input type="checkbox"/> Médecin généraliste | <input type="checkbox"/> Orthophoniste | <input type="checkbox"/> Technicien de laboratoire médical |

Zone géographique

National

Territorial : Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine

Mesdames, Messieurs,

Depuis ce vendredi 8 août 2025, plusieurs dizaines de départements du sud de la France sont concernées par un épisode caniculaire. Il s'agit d'un épisode durable, qui pourrait s'étendre vers le nord de la France au cours des prochains jours. Par ailleurs, à compter de ce début de semaine, Météo France prévoit un épisode caniculaire de forte intensité associé à des températures extrêmes, dans 12 départements du sud-ouest de la France. Cette situation justifie le déclenchement d'une vigilance canicule rouge à compter de ce lundi, 12h, dans les départements suivants : Aude (11), Haute-Garonne (31), Tarn (81), Gers (32), Tarn-et-Garonne (82), Lot (46), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Gironde (33), Dordogne (24), Charente (16), Charente-Maritime (17).

Cette situation présente des risques pour la santé des populations, et nécessite une application rigoureuse des mesures de prévention.

Dans ce contexte, nous vous remercions de porter une attention toute particulière à vos patients les plus fragiles (personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées, atteintes de maladies chroniques, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, ...). Les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap doivent être encouragées à s'inscrire sur le registre communal mis à disposition par chaque mairie afin de bénéficier d'actions de soutien.

Les patients, mêmes ceux qui se sentent en bonne santé, sont invités à ne pas pratiquer d'activités physiques ou sportives pendant les heures les plus chaudes.

L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé pour diffuser les messages de prévention et mettre en place les mesures de protection individuelles et collectives nécessaires.

Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Nous sollicitons également votre appui pour relayer à vos patients les conseils de prévention qui figurent sur le site internet du ministère de la Santé : Risques climatiques. Des affiches y sont notamment disponibles en téléchargement en cas de besoin : [Les Vagues de chaleur et leurs effets sur la santé](#).

Par ailleurs, toutes [les recommandations en cas de vague de chaleur](#) sont consultables en ligne dans cette même rubrique.

Vous pouvez également les orienter vers le numéro vert « Canicule Info Service », plateforme téléphonique du ministère chargé de la santé qui permet d'obtenir des conseils individualisés pour se protéger et protéger son entourage : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Votre mobilisation et votre appui sont essentiels pour la sécurité et à la protection de la santé de l'ensemble de vos patients.

**Julie
POUGHEON**
Cheffe de service,
Direction Générale
de l'Offre de soin

Original Signé

**Didier
LEPELLETIER**
Directeur Général
de la Santé

Original Signé

**Jean-Benoît
DUJOL**
Directeur Général
de la Cohésion
Sociale

Original Signé

Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.